

MACHINE D'AGITATION

Réf. 25.0325



NF EN 933-8+A1

Spécifiquement conçue pour respecter les caractéristiques de l'agitation des éprouvettes

- > Oscillation d'amplitude 200 mm \pm 10 mm
- > Fréquence : 180 Hz soit 90 allers-retours en 30 secondes
- > Minuterie interne avec arrêt automatique
- > Dispositif de protection des opérateurs

 230 V – 50 Hz – 250 W

 37,5 kg

 745 x 400 x 325 mm